

Relevé de décisions du Conseil d'administration Réuni en formation plénière le 30 mars 2018

1 Vie de l'établissement

1.1 Point d'information de l'Administratrice provisoire

2 Formation et recherche

2.1 Approbation de la tarification de quatre diplômes universitaires

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, a approuvé les annexes financières des diplômes universitaires suivants :

- « Fondamentaux de la protection sociale et assurance maladie » - UFR de Droit ;
- « Etudes françaises A1 » - DELCIFE ;
- « Enseignement technologique international » - IUT Sénart-Fontainebleau ;
- « Systèmes centraux - infrastructures et développement » - UFR de Sciences économiques et de gestion.

2.2 Approbation de la grille tarifaire de l'ESPE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, a approuvé la grille tarifaire de l'offre de formation continue de l'ESPE de Créteil.

2.3 Approbation de l'ouverture d'une antenne PACES à Sénart : rentrée 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière à 29 membres présents ou représentés, a approuvé, avec trois abstentions et 26 votes « pour », l'ouverture d'une antenne PACES au Campus de Sénart de l'UPEC.

3 Ressources humaines

3.1 Approbation de la part de femmes et d'hommes représentés au sein du Comité Technique en vue des élections professionnelles de décembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration réuni en formation plénière, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés a approuvé la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes suivantes, sur un total de 3050 agents représentés :

- 1609 femmes, soit 52,75 % ;
- 1441 hommes, soit 47,25 %.

3.2 Approbation de la mise en place du service civique (reporté)

4 Contrats et conventions

4.1 Approbation d'un contrat signé par l'Administratrice provisoire de l'Université

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés, a approuvé un contrat signé par l'Administratrice provisoire au nom de l'Université.

4.2 Information sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et par le Président par intérim de l'Université

Le Conseil d'administration réuni à 26 membres présents ou représentés a été informé des contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et par le Président par intérim au nom de l'Université.

L'Administratrice provisoire



Françoise MOULIN CIVIL